

NOTRE HISTOIRE

CONCHY SOUS LA REVOLUTION

A la Révolution, le seigneur de Conchy, Tilloloy, Amy, etc... était Joachim-Charles de Seiglières, l'un des trois fils de Joachim-Adolphe de Seiglières, marquis de Soyécourt, seigneur de Tilloloy, Conchy, etc...

Il avait épousé, en 1740, Marie-Sylvine de Béran-ger. Ce seigneur possédait une immense fortune et était très charitable. Il habitait Paris où il était né.

Sous la Terreur, il fut arrêté et détenu aux Carmes. Malgré les efforts des habitants de Tilloloy, Conchy et de toutes ses autres terres pour lui sauver la vie, il fut accusé de conspiration contre la sûreté de l'Etat et condamné à mort par le Tribunal Révolutionnaire le 5 thermidor an II. Il fut exécuté ainsi que sa fille, la comtesse d'Hinnisdal. Le domaine de Conchy fut saisi et vendu révolutionnairement.

Le manoir féodal des seigneurs de Conchy était situé près de l'église. Sur son emplacement on y trouva même un trésor en 1790.

On retrouvait encore ses fondations et des débris de construction vers 1880.

En 1795, Conchy et St Nicaise furent réunis en un seul village, Conchy-St Nicaise.

D'après Emile COUET - 1873

D. PILLOT

LIBRE PENSEE

LEGENDE DU PAYS PICARD

L'ARBRE DES EPOUSAILLES

Cet arbre aux cheveux en broussailles

invite au rendez-vous au temps des fiançailles

Les couples amoureux, car la légende veut,

D'après les vieux Picards, que le premier des deux

Qui franchit l'arbre creux au temps du mariage

Est certain de rester le maître en son ménage.

Mais alors, l'homme a soin de se montrer galant

Invitant la femme à passer devant,

Il lui laisse le plaisir de croire à la conquête

Alors qu'il entend bien n'en faire qu'à sa tête.

(Forêt de Luchaux, route d'Arras)

Communiqué par Madame WIGNERON

SALLE POLYVALENTE

TARIF DE LOCATION

-Utilisation pour un but non lucratif:

Personne du village: 300 F par jour

Personne extérieure au village: 500 F / jour

-Utilisation à but lucratif (Repas, Bals, etc):

1200 F par jour

CONDITIONS

-Le courant électrique est facturé en sus après relevé du compteur.

-Nettoyage de la salle: il est possible de faire assurer le nettoyage (après un dégrossissage) par le personnel communal moyennant un forfait de 300 F.

-Caution: une caution de 50% du montant de la location est demandée lors de la signature du contrat (Réservation)

-Une caution de 3 fois le montant de la location sera demandée à la remise des clefs. Celle-ci sera restituée après l'état des lieux en fin de location et paiement de la location et des prestations annexes ainsi que des réparations qu'il pourrait y avoir lieu d'effectuer, de même qu'un nettoyage supplémentaire.

-Location de Vaisselle: le Comité des Fêtes a fait l'acquisition de vaisselle et peut la mettre à la disposition des personnes louant la salle, moyennant une participation. S'adresser à Mr Yves LEMAIRE.

VIE PAROISSIALE

Messes à Conchy:

Dimanche 22 Avril

Dimanche 27 Mai

Dimanche 24 Juin

POUR NOS ENFANTS DE 4 A 12 ANS

Le centre Social et la Municipalité vous proposent un centre de loisirs en juillet à CONCHY-LES-POTS

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie

Ce journal a été tiré à 200 exemplaires. Ont participé à sa rédaction:

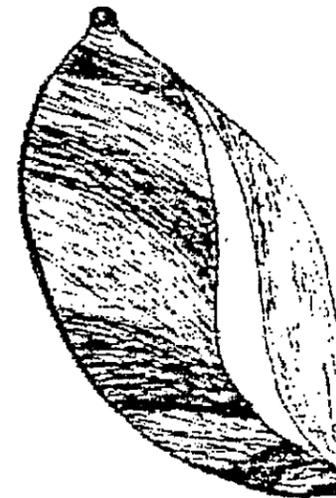
Mesdames COLLIN, WIGNERON.

Messieurs HARANG, PILLOT, TURIN, BENARD, COLLIN.

Rédactrice: Aurore COLLIN.

B.M.O.

Bulletin Municipal Officiel



LE CONCHYLIEN

SOMMAIRE:

EDITORIAL

VIE ASSOCIATIVE

FESTIVITES

LIBRE Pensee

LETTRE DU MAIRE

VIE PAROISSIALE

ETAT CIVIL

NOTRE HISTOIRE

EDITORIAL

ANNIVERSAIRE

Aujourd'hui le Conchylien a un an.

Première bougie, premier bilan. C'est l'occasion pour nous de faire le point.

4 numéros, à raison d'un par trimestre.

Une présentation peu à peu améliorée.

De plus en plus de rigueur dans l'information, plus de vigilance et moins d'oublis, mais ce n'est pas satisfaisant.

Un journal comme celui-ci, s'il ne veut pas être terne et sans intérêt, doit être le reflet des débats d'idées qui agitent la commune.

Cependant, comment ne pas apparaître provocateur lorsque l'on exprime des idées fortes, voire passionnées? N'oublions pas que les personnes qui osent écrire et signer dans le Conchylien n'ont en général aucune expérience journalistique ni politique. Au contraire de nos politiciens nationaux, qui savent si bien, quand il le faut, manier la " langue de bois ", nos "journalistes" vous livrent leurs idées ou leurs réactions " brutes de décoffrage "!

Faut-il leur en tenir rigueur? Pour parler clairement, faut-il garder la Tribune Libre au risque de déplaire autant par les questions que par les réponses?

N'ayant pas encore trouvé de réponse satisfaisante à cette question, nous nous sommes abstenus de publier dans ce numéro tout texte "engagé".

Notre dernier ne se contente donc d'être un simple bulletin d'information.

Aurore COLLIN

LETTRE DU MAIRE

Dans le cadre des différents sujets qui nous préoccupent aujourd'hui, il nous faut maintenant parler des impôts locaux afin que chacun sache bien qu'en cette matière toutes les décisions, toutes les mesures, toutes les variations répondent à des données très précises, qui ont été patiemment et profondément étudiées par les élus locaux.

Je sais qu'on veut souvent voir dans ce chapitre important de la vie de la cité des motivations électoralistes, au seul motif qu'un bon élu serait celui qui perçoit peu d'impôts. Je me refuse pour ma part à user de ce stratagème parce que je le trouve absurde. On peut certainement discuter du calcul de l'impôt, de sa répartition entre les différents contribuables, de sa charge réelle sur le budget de chacun, mais il faut ne comparer que ce qui est comparable: il est facile à ceux qui ne réalisent rien de ne rien dépenser, donc de ne rien demander; inversement, il est tentant aussi de vivre au-dessus de ses moyens, et d'asseoir ses ambitions sur les deniers de la collectivité. Je crois, moi, que la saine gestion est celle qui parvient à ce juste équilibre entre les aspirations des citoyens et les ressources réelles de la commune. Il faut en effet choisir entre laisser les choses en l'état, et donc renoncer à des aménagements devenus nécessaires, à des équipements modernes, et surtout à la prévision des besoins de demain ou d'après-demain; ou au contraire investir pour parfaire le bien-être de ses administrés, mais investir assez raisonnablement pour ne pas leur créer des charges insupportables, ni compromettre les réalisations futures qui ne manqueront pas de devenir indispensables à échéance plus ou moins proche.

Cette année encore, nous avons réussi à maintenir les impôts locaux à un niveau qui me semble raisonnablement acceptable par tous. Vous serez d'accord avec moi, je pense, pour porter cette réelle réussite au crédit du Conseil Municipal tout entier, qui s'efforce de gérer les deniers publics avec une prudence de " bon père de famille " ainsi que le dit la formule juridique.

Je suis persuadé que, s'il est nécessaire d'investir, ne serait-ce que pour prévoir et même devancer les besoins futurs des générations qui nous suivent, il faut aussi le faire avec pondération et circonspection.

Je demeure donc convaincu qu'il faut savoir mettre ses ambitions en accord avec ses ressources, et surtout renoncer à considérer la collectivité comme une vache à lait dont le seul rôle serait de nourrir les uns et les autres, et de redistribuer les richesses prises dans les poches de tous les contribuables. Cela n'est pas son rôle, et ne doit surtout pas le devenir, car l'individu doit rester responsable de lui-même, de son style de vie, maître de ses besoins et de ses envies.

Je crois que, contrairement à une idée reçue, nous rendrons service aux plus jeunes en agissant ainsi. Car il faut, pour préserver leur dynamisme, préserver la motivation de leurs désirs. Il ne servirait à rien, à mon sens, de leur demander une plus forte contribution pour bâtir à leur place, choisir à leur place, décider à leur place. Cela non plus n'est pas le rôle d'une commune, d'une cité au sens antique du terme.

Alors, on nous rétorquera sans doute que "qui ne risque rien n'a rien", qu'il faut investir pour ne pas stagner, et que les besoins de demain se satisfont aujourd'hui. Tout cela me semble un peu facile, surtout quand il s'agit de l'argent des contribuables. Préserver le patrimoine que vous nous avez confié, le développer et le faire fructifier lorsque nous le jugeons souhaitable et dans les proportions que nous jugeons compatibles avec les ressources des citoyens; voilà notre but véritable, et je crois que nous l'avons atteint. Je pense que la plupart en seront satisfaits, et ce sera pour nous la plus grande des satisfactions.

Le Maire, G. HARANG

VIE ASSOCIATIVE

PING-PONG

TOURNOI DU 13 MARS 1990

Cette manifestation sportive concrétise les efforts de tous les membres du Club et nous apporte bien des satisfactions. Tous nos joueurs, y compris les plus jeunes, ont participé à la préparation du tournoi; soulignons ici leur bonne volonté et leur sportivité.

La compétition "adultes" qui regroupait 24 participants s'est terminée par la défaite de notre meilleur joueur, Lionel Cochevin, qui a du s'incliner devant un jeune de grand talent, Nicolas Boullé, venu de Biermont.

Petite déception pour Conchy, heureusement compensée par la victoire méritée de Christophe Serviget sur Rosé Emmanuel (de Roye/Matz) en catégorie "moins de 12 ans".

Six coupes ont été remises en présence de Mr Desessart, Conseiller Général, et de Mr Harang, Maire.

L'organisation était parfaite. Spectateurs et joueurs ont pu apprécier la buvette et la tombola dotée de lots de grande valeur: 2 radio-cassette stéréo, une perceuse sans fil, un walkman, une radio FM, etc... Tout ceci grâce à la généreuse participation de sponsors:

les magasins "La Flèche" et "Décathlon" de Compiègne, les Graines Franco-suédoises, la Coopérative de Roye/Matz, "Canova" de Noyon et La Poste. Et puis aussi, bien sûr, plusieurs personnes de Conchy, commerçants, particuliers et la Municipalité à qui nous offrons des remerciements particuliers.

G. COLLIN

NOUVELLE ASSOCIATION

Nous avons la joie de vous faire part d'une naissance:

"LES LIBELLULES DE CONCHY"

Association Loi 1901 pour la création d'un groupe de Majorettes.

Présidente: Madame HARLAY Jeannine

Trésorière: Madame BLUGEON Chantal

Secrétaire: Madame MAROUZÉ Marilyne

Vous vous sentez pousser des ailes de Libellule? Alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre, nous sommes une équipe dynamique, sympathique et accueillante.

Parmi nous, rythme, danse et spectacle assurés.

Inscrivez-vous chez Madame Harlay.

FESTIVITES

PREMIER MAI

A l'occasion du Premier Mai, le Comité des Fêtes organise un défilé sur le thème des Contes de Fée, suivi d'une kermesse place des Fêtes.

Le défilé partira à 15 h de l'ancienne place, traversera le village et fera demi-tour chez M.Mme Bizet pour terminer place des Fêtes.

Ce sera un très beau spectacle, et le premier de ce genre à Conchy. Soyez donc nombreux à y assister, c'est la meilleure manière de nous encourager à continuer dans cette voie!

SAMEDI 5 MAI

Bal avec sono "NUMBER ONE"

8 MAI: COMMEMORATION DE L'ARMISTICE

Rassemblement à 11 h au Monument aux Morts

La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur

23 JUIN: FETE DES ECOLES

Rendez-vous à la salle des fêtes de Boulogne la Grasse à partir de 14 h 30

23 JUIN: FEU DE LA SAINT JEAN

Venez tous ce soir-là vous réchauffer le corps et le cœur, d'abord autour du brasier, ensuite au bal gratuit offert à cette occasion

29 JUILLET: FETE DE CONCHY

Nous organisons une foire à la brocante.

Videz vos greniers! Inscriptions au Comité des fêtes, Tel: 44 85 04 38 ou 44 85 07 22

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Julien MAROUZE : le 25 Septembre 1989

Valentin VASSEUR: le 2 Février 1990

DECES

Le 26 Janvier 1990, Giovanni PACINI, à Conchy

Le 13 Mars 1990, Albert PUILLE, à Montdidier

Inhumés à Conchy

BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 1990

DEPENSES

Dénrées et fournitures	20 500
Frais de personnel	274 600
Impôts et taxes	8 800
Travaux et services extérieurs	74 146
Participations et contingents	248 055
Allocations - Subventions	11 460
Frais de gestion générale	50 700
Frais financiers	86 200
Prélèvement pour dépenses d'investissement	235 207

1 009 668

RECETTES

Produits de l'exploitation	40 000
Produits domaniaux	40 000
Produits financiers	65 095
Recouvrements - subventions	4 700
Dotations versées par l'Etat	368 631
Impôts indirects	20 804
Contributions directes	470 438

1 009 668

BUDGET Exprimé en pourcentage

DEPENSES		RECETTES	
Participation et Contingents		Dotations versées par l'Etat	36,51
Aides sociales- SIVOM SIRP - SAE	24,57	Fonds Nat.T.Profess.	2,62
Frais de personnel	27,20	Impôts indirects	2,06
Secrétariat		Taxe professionnelle, T.Habitation, foncier, foncier non bâti	46,59
Autres dépenses: entretien, fournitures, frais financiers Elec., Chauffage, Assurances	16,40	Recettes diverses Produits des services concedés, locations immobilières	12,22
Intérêts des emprunts	8,54		
Prélèvement pour Dépenses d' Investissement	23,29		
TOTAL	100 %	TOTAL	100 %

Pour de plus amples renseignements, Monsieur le Maire se tient à votre disposition les Mardis et Samedis de 16h à 18h et le Jeudi de 14 à 16 h.